

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2018**

L'An **DEUX MIL DIX-HUIT**, le **VINGT-NEUF OCTOBRE** à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué le 23 octobre, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LUTZ, Maire.

Etaient présents : Mme M. LUTZ, Maire,  
Mmes M. FROSSARD, C. GUENOT, M. JUILIEN, MM. M. CORBOZ, M. COUTIN, Adjointes,  
Mmes B. BELLIARD, M. CHAMPION, L. GODENIR, L. LITTOZ, M. MADDALENA, F. ZINGER,  
MM. N. BALMONT, M. BERTON, D. BLAMPEY, JP. LITTOZ-MONNET, J. MERILLON, M.  
MILLET-URSIN, N. SALLAZ, M. VINCENT

Etaient excusés : Mme J. CORRE a donné procuration à Mme M. CHAMPION  
Mme M. FORESTIER a donné procuration à M. M. MILLET-URSIN  
Mme C. JULLIARD a donné procuration à M. M. BERTON  
Mme J. DELANNOY a donné procuration à Mme M. MADDALENA  
M. JP. BAUDRANT a donné procuration à M. M. COUTIN  
M. S. RECOQUE a donné procuration à M. N. SALLAZ  
M. JL. RAVELLI a donné procuration à M. M. VINCENT

Secrétaire de séance : Mme M. JUILIEN



## SEANCE ORDINAIRE - ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018
- 2- Projet de fusion de la communauté d'agglomération Grand Annecy et de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy
- 3- Questions diverses



### 1 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **2 – Projet de fusion de la communauté d'agglomération Grand Annecy et de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy**

Madame le Maire rappelle au Conseil que par une délibération du 19 juillet 2018 le conseil municipal de la commune de Lathuile a sollicité l'engagement d'une procédure de fusion entre les 2 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Cette décision a été prise aux motifs, notamment, que la communauté de communes n'a plus la taille, l'organisation suffisante et la solidarité nécessaire pour assumer seule des compétences importantes à son niveau et qu'elle est devenue trop isolée des principaux centres de décisions.

Par ailleurs, le constat est fait du manque de solidarité constaté entre les communes depuis plusieurs mois, concrétisé par le refus de certaines communes de voter la convention concernant la participation financière au fonctionnement des équipements à vocation intercommunale de Faverges-Seythenex.

Le Maire de Lathuile a donc demandé au Président de la communauté de communes de mettre à l'ordre du jour du conseil communautaire la question sur les capacités de l'EPCI à garder son indépendance et l'opportunité d'un rapprochement avec l'agglomération du Grand Annecy pour certaines communes ou celle d'Arlysère pour d'autres, et ce, par une procédure de fusion d'EPCI. Cette demande a été refusée par le Président au motif que cette question devait être débattue dans toutes les communes avant de revenir à l'EPCI.

La commune de Lathuile a par conséquent initié une procédure de fusion afin que ce débat ait enfin lieu.

Cette procédure est prévue à l'article L5211-41-3 du code général des collectivités territoriales qui permet à une ou plusieurs communes de solliciter la fusion.

Le Préfet, saisi par la délibération, propose par conséquent le projet de fusion aux communes membres des deux EPCI, car ce sont les conseils municipaux qui doivent décider de cette fusion dans les conditions prévues par la loi. Le Préfet ne peut pas passer outre leur décision.

Aussi, afin que les conseillers puissent se déterminer en connaissance de cause, plusieurs débats ont été organisés : le mercredi 17 octobre, le mercredi 24 octobre et enfin le lundi 29 octobre 2018.

Au cours de ces débats des maires ayant rejoint le Grand Annecy sont intervenus pour faire part aux élus de Doussard de leur vécu et répondre à leurs interrogations. Enfin le Président de l'Agglomération accompagné de ses collaborateurs est également venu débattre avec les élus de Doussard.

Par ailleurs, outre le dossier du projet présenté par la Préfecture établissant les intérêts de cette fusion pour le territoire, un document dressant un comparatif, thème par thème, entre les 2 EPCI a été adressé aux élus et à la population.

Considérant les intérêts de cette fusion pour le territoire, Madame le Maire propose de délibérer favorablement sur le projet de fusion proposé.

A la demande de M. COUTIN, Madame le Maire lit le courrier qu'il a transmis aux conseillers avant la présente séance du conseil :

*« Madame le Maire,*

*Le 29 octobre prochain, le conseil municipal va être amené à décider ou non du rattachement de la commune de DOUSSARD au Grand ANNECY.*

*Ce projet de fusion d'EPCI est issu de la délibération de LATHUILLE du 19 juillet 2018 et de l'arrêté de Monsieur le Préfet du 19 septembre 2018.*

*Depuis cette date, quelques informations nous ont été données de manière parcimonieuse, aucune présentation formelle n'a été réalisée sur notre commune.*

*Ainsi, le 5 juillet, alors que le sujet avait été évoqué au sein du conseil communautaire, il n'est absolument pas abordé lors du conseil municipal de Doussard.*

*Le 12 septembre, le sujet devait être abordé en fin de conseil municipal. Ce dernier s'étant terminé fort tard, vous nous avez annoncé une nouvelle réunion de présentation. Cette dernière n'a eu lieu que 5 semaines plus tard, le 17 octobre, avec l'intervention de quelques élus du Grand Annecy et du Maire de Lathuile, venus nous donner leur vision de l'avenir.*

*Une semaine plus tard, le 24 octobre, vous nous avez convié à une nouvelle réunion, avec également des élus du Grand Annecy favorables à ce regroupement.*

*Entre temps, un journal d'information édité par la commune de DOUSSARD a été distribué à la population. C'est ainsi que les conseillers municipaux en ont pris connaissance.*

*Ce document de propagande ne présente qu'une seule face du problème. A ma connaissance, il n'a pas fait l'objet de communication à l'intérieur du conseil municipal et n'a pas été discuté en commission communication. Seule la solution de*

*dire « oui » au projet de rapprochement nous y est expliquée. L'édito du maire est un véritable réquisitoire à l'égard de la communauté de communes sans que cette dernière n'ait eu l'occasion de s'exprimer.*

*Enfin, « cerise sur le gâteau », on nous annonce une minute après l'envoi de la convocation au conseil municipal, que M. RIGAUT Président du Grand ANNECY interviendra quelques minutes avant le vote au conseil.*

*Madame le maire, je vous demande pourquoi déployez-vous autant d'énergie à faire passer, coûte que coûte, ce projet qui mérite un peu plus de temps et de concertation notamment avec la population ?*

*En 13 jours, vous avez donc communiqué en faveur du Grand Annecy par : un journal d'information, une intervention le 17 octobre, une autre le 24 et enfin celle du 29.*

*Pensez-vous qu'autant de partialité dans vos propos alimente efficacement le débat ?*

*Vous n'avez jamais accepté, durant, cette courte campagne, et malgré la demande de plusieurs d'entre nous, de recevoir des intervenants ayant un avis différent sur ce rapprochement.*

*Pour toutes ces raisons, je pense qu'une intervention extérieure, le soir même du conseil, est particulièrement malvenue et je demanderai que mes propos soient consignés dans le prochain compte rendu si vous maintenez cette intervention. »*

En réponse au courrier de M. COUTIN Madame le Maire tient à préciser :

*« - Lors du Conseil Communautaire du 14 juin et à l'issue de la prise de parole de mon collègue Maire de Lathuile souhaitant un rapprochement de la Communauté de communes au Grand Annecy, je me suis positionnée à titre personnel pour défendre ce rapprochement. J'ai rappelé que rien ne se ferait sans discussion avec les élus de Doussard.*

*Nous avons eu un Conseil Municipal le 5 juillet en effet, avec en entrée l'intervention de notre Trésorier Payeur qui nous a contacté juste avant. J'ai accepté cette intervention avec pour conséquence une fin de séance tardive à 22 H 42 ;*

*A la fin du Conseil Municipal du 12 septembre à 22h22, j'ai demandé aux élus de bien vouloir rester pour aborder et commencer à débattre, en privé, du sujet de la fusion des 2 EPCI. Après 20 mn nous avons cessé la discussion, certains élus jugeant qu'il était tard.*

*Lors de cet échange, j'ai tout de même pris le temps de vous informer que :*

*. Nous aurions plusieurs réunions/débats avec des élus ayant rejoints volontairement ou involontairement le Grand Annecy.*

*. Ces réunions débiteront après la décision du Préfet sur la validation du périmètre.*

*La décision du Préfet est arrivée en Mairie le 20 Septembre 2018.*

*- Vous pouvez m'accuser d'avoir donné des informations considérées insuffisantes, infimes, « parcimonieuses » comme vous l'écrivez, mais voyez-vous j'ai opté pour le vécu, les témoignages d'élus face à nous, en direct avec vous tous. Qu'ils aient été réticents, encore douteux sur certains points ou complètement convaincus depuis 1 à 2 années d'expérience, tous ont témoigné librement, répondu à vos questions avec sincérité, sans pression. Contrairement à vous Mr COUTIN je n'ai pas passé mon temps au téléphone ou à les recevoir autour d'un « café gourmand » pour les convaincre de quoi que ce soit et/ou les inciter à défendre mon opinion.*

*- D'autre part mon collègue Maire de Lathuile soutenu par le Maire de Faverges-Seythenex et moi-même n'avons eu de cesse de vous demander un débat à la Communauté de communes. Vous avez toujours refusé.*

*Enfin le 27 septembre, par un email de votre DGS, vous nous invitez à participer le 9 octobre à un « débat » sur le sujet fusion des 2 EPCI sous une formule bien particulière :*

*. Chacun des membres du Bureau pourra s'exprimer mais il faudra le faire savoir.*

*. Les différentes prises de paroles se feront par tirage au sort et nous aurons 10 mn chrono pour nous exprimer.*

*Monsieur COUTIN vos méthodes pour débattre sont tout de même surprenantes, je vous ai d'ailleurs répondu sur ce point et vous venez me donner des leçons sur la « liberté de s'exprimer ».*

*Je me permets de rajouter qu'après le jeu des 10 mn de temps de parole, aucune suite à ce jour. Et vous me parlez de « partialité dans les réunions/débats » que nous avons partagés. Vous vous moquez vraiment des Maires que nous sommes.*

*- Avec mes collègues de Lathuile et Faverges Seythenex nous avons élaboré un journal à l'adresse de tous nos habitants (soit près de 85 % de la population du territoire de la Communauté de communes) sur une base commune mettant en avant un comparatif sur les taux fiscaux, les avantages que seraient les nôtres en matière de TRANSPORT, GESTION de l'EAU avec une Vision d'Avenir à la bonne échelle.*

*Ce bulletin est suffisamment explicite et très objectif de part le jeu de questions/réponses.*

*Voilà une INFORMATION FORMELLE, Monsieur COUTIN, contrairement à vos accusations de rétention d'information.*

*Pour le bulletin d'information vous écrivez « que c'est ainsi que les conseillers municipaux en ont pris connaissance ....et qu'il n'a pas été discuté en commission communication »*

*Cette information a été donné en Conseil Communautaire par le Maire de Lathuile, j'ai rajouté qu'il en serait de même pour Doussard.*

*D'autre part je vous rappelle que le Maire est Président de toutes les Commissions de sa commune, dont celle de la Communication, et que pour cette dernière il n'y a pas obligation réglementaire de la réunir pour donner de l'information. Ce n'est pas la première fois, sur ces 2 mandats, que j'adresse des informations à la population. En revanche je le fais de manière légale par rapport à la liste d'opposition qui a son droit de parole.*

*Vous qualifiez ce bulletin de « document de propagande » c'est-à-dire que vous accusez mes collègues Maire de Lathuile, Faverges -Seythenex et moi-même de faire admettre une doctrine, d'influencer l'opinion publique.*

*NON Mr COUTIN nous donnons de l'information en nous appuyant sur des données réelles, confirmées.*

*Dites-moi Mr COUTIN le bulletin de CCSLA remis dans chaque boîte aux lettres du Territoire, dans lequel vous faites un inventaire d'actions « à la Prévert » qui est la simple continuité de ce qui a été initié par l'équipe précédente et dont vous vous octroyé l'initiative. N'est-il pas selon votre analyse un document de propagande ?*

*Un peu d'humilité Mr COUTIN.*

*- Vous qualifiez mon édito de « réquisitoire contre la Communauté de Communes sans que cette dernière n'ait eu l'occasion de s'exprimer... et pourquoi je déploie (à vos yeux) autant d'énergie à faire passer ce projet de Fusion d'interco »*

*Je voudrais simplement faire un petit retour en 2015 Mr COUTIN. Nous avons voté ici même lors d'un conseil municipal, avec une large majorité, le regroupement des 10 communes de la Communauté de communes.*

*Vous êtes parti seul, sans vos vice-présidents, vendre le principe dans toutes les autres communes où de partout on vous a refoulé.*

*Qu'aviez-vous à l'esprit à cette époque Mr COUTIN, sinon un projet personnel de rejoindre le Grand Annecy avec vous à la tête de l'escadron.*

*Vous ne vous êtes pas posé la question du TROP TOT, PAS ASSEZ TOT et COMMENT nous y allions. Nous n'avions jamais débattu ni imaginé un quelconque plan d'actions.*

*La commune à 10 ayant échoué, nous nous sommes engagés au niveau de la Communauté de communes à travailler au cours du mandat sur le rattachement à une plus grande agglomération et faire en sorte qu'à la porte de 2020 nous soyons plus forts pour l'intégrer.*

*Qu'avons-nous fait dans ce sens pendant 4 ans sous votre Présidence Mr COUTIN ? Rien, En revanche vous vous êtes obstiné à diviser les Maires pour mieux régner.*

*- Lors du dernier mandat communautaire la petite équipe de vice-présidents, dont je faisais partie autour de la Présidente, s'est employée tous les jours à entretenir les bonnes relations entre tous les Maires et surtout les respecter. Nous avons eu des moments difficiles, mais nous étions tournés vers l'avenir avec une vraie vision commune.*

*Depuis 3 ans je ne retrouve pas cet esprit de partage entre élus. Le Pouvoir animé par la haine de certains a pris la place du dialogue serein.*

*Comment voulez-vous que je l'accepte une telle situation. Vous discréditez et méprisez les maires de Doussard, Faverges-Seythenex et Lathuile alors que nos populations réunies représentent près de 85 % du Territoire.*

*- Les vrais sujets cruciaux tel celui de l'eau devenu très urgent pour Doussard et Faverges-Seythenex, les 2 contrats de délégations de services public arrivant à terme fin 2019, nous le laissons entre vos mains ?? Alors que pendant pratiquement 2 ans, accompagnés par un Cabinet spécialisé, nous avons étudié, discuté et surtout rien décidé.*

*Conséquence, d'un commun accord entre toutes les communes nous avons repris chacune notre compétence Eau et cela jusqu'en 2026 nous ouvrant ainsi de nouvelles perspectives.*

*Malheureusement, information très récente pour notre territoire, la compétence Eau revient de fait à la Communauté de communes dès le 1er janvier 2020. Que pouvons-nous imaginer ensemble en 2019 pour concrétiser un plan réaliste. Je présume, Rien, puisque vous refusez de vous engager avant le 1er janvier 2020.*

*Vous en avez le droit mais c'est une véritable fuite devant vos responsabilités.*

*Le transport, nous restons dans notre coin isolant notre territoire des grandes décisions en cours.*

*C'est vraiment ce que vous souhaitez Mr COUTIN ?*

*L'Avenir et la Vision sont pour moi les locomotives et le cœur de notre mission d'élu.*

*Il faut avoir le courage de les défendre non pas pour soi mais pour l'intérêt général, pour nos habitants afin qu'ils continuent à bénéficier des meilleurs services à la hauteur des besoins d'aujourd'hui et surtout de demain.*

*C'est la meilleure façon de faire grandir notre Territoire qui suffoquera très vite et je n'ai pas attendu ce jour pour en être convaincue.*

*A vous tous Elus, après rappel de ces arguments solides, je vous demande de faire abstraction des conflits de personnes, Vous avez chacun votre libre arbitre. Vous avez échangé largement avec des élus qui ont fait le pas vers le Grand Annecy. Je vous demande de prendre conscience des enjeux de votre vote et agir en conséquence.*

*Merci »*

Mme BELLARD estime que les derniers chiffres du recensement de la population indiquant un vieillissement de celle-ci et un manque d'installation de jeunes ménages posent la question de la desserte de la commune par les transports en commun. La fusion des EPCI permettrait à la population de Doussard de bénéficier d'avantages significatifs à cet égard offerts par l'Agglomération. Elle considère que les élus doivent faire passer l'intérêt de la population avant leurs intérêts personnels.

M. MILLET-URSIN considère que la question de la fusion entre les 2 EPCI devrait être posée aux électeurs lors des élections municipales de 2020.

M. COUTIN rappelle que la dissolution de la Communauté de Communes signifie la suppression du seul élément d'unité qui lie ensemble les communes du territoire.

Madame le Maire rappelle que les communes voisines qui font parties de l'Agglomération ont développé des modes de coopération alternatifs pour gérer leurs services communs. Les conventions d'entente fonctionnent très bien sans qu'il soit besoin d'avoir une structure administrative dédiée.

Mme FROSSARD ajoute que les communes sont représentées de façon égalitaire au sein de l'Agglomération dans un conseil des maires.

Elle demande un vote à main levée afin que les élus prennent la responsabilité de leur décision devant la population.

M. ZINGER juge qu'un vote négatif irait à l'encontre des intérêts de la population et que les élus doivent assumer leur décision.

M. BERTON réclame un vote à bulletin secret.

Mme LITTOZ estime que la proposition de fusion des 2 EPCI est la destruction de la Communauté de Communes et de tout le travail mené par celle-ci, et que par conséquent elle votera contre.

M. MILLET-URSIN annonce également qu'il votera contre.

Madame le Maire dit qu'il ne faut pas confondre la structure administrative de la Communauté de Communes d'une part et ses actions et projets, d'autre part. Ceux-ci seront poursuivis soit par l'Agglomération soit directement par les communes.

M. MERILLON dit que le mouvement de réorganisation des EPCI se fait partout en France, il jugerait dommageable de passer à côté de l'occasion qui est offerte à notre territoire.

Mme GODENIR se dit surprise par les termes « destruction de la communauté de communes » employés par Mme LITTOZ sachant les avantages nettement supérieurs qu'a l'Agglomération en matière de transport, gestion de l'eau potable et tourisme.

M. BALMONT ajoute que le travail effectué au sein de la Communauté de Communes peut tout à fait être poursuivi au sein de l'Agglomération.

M. COUTIN juge au contraire que l'on peut travailler en partenariat avec l'Agglomération sans être obligé de l'intégrer. Il rappelle à cet égard la mise en place de la marque IN ANNECY MONTAINS en matière de tourisme. Il informe également que la Région mène actuellement une réflexion en matière de transports sur le territoire.

Madame le Maire estime que ce type d'étude ne portera qu'à long terme alors que l'Agglomération est déjà active sur le sujet de la mobilité.

Mme JULIEN s'interroge sur la capacité de la Communauté de Communes à gérer la compétence de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 alors que l'Agglomération dispose elle d'une structure qui gère déjà cela.

M. COUTIN rappelle que la Communauté de Communes a mené des études pour gérer le service de l'eau concluant vers un report de la date de prise de compétence, une unification des tarifs et des modes de gestion de l'eau n'étant pas possible.

Toutefois le report de date envisagé n'étant pas permis pour la Communauté de Communes, celle-ci exercera bien cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Sur demande d'une majorité des membres présents le vote se déroule à bulletin secret.

Vote : 12 voix pour, 15 voix contre

### 3 – Questions diverses

Néant.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 22h03**

Fait à DOUSSARD, le 08 novembre 2018

Le Maire,

